

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 14 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Les 11 et 12 décembre prochains, auront lieu à Lyon les II° assises de la décentralisation organisées par l'Institut de la décentralisation.

Cette manifestation d'envergure nationale réunira environ 500 personnes avec le double objectif de faire le point sur un enjeu pour les collectivités locales :

- la gestion locale face à l'insécurité juridique,
- dresser le bilan de la décentralisation et son avenir à l'horizon 2015.

Pour l'organisation de cette manifestation, l'association sollicite le soutien tout particulier des collectivités locales, notamment celui de la Communauté urbaine, pour un montant de 75 000 F ;

**B - Propose**, compte tenu de l'intérêt que présente cette manifestation, d'attribuer une subvention d'un montant de 75 000 F à l'Institut de la décentralisation et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Attribue** une subvention d'un montant de 75 000 F à l'Institut de la décentralisation.

**2° - La dépense** sera imputée au budget de la Communauté urbaine - service des gestions externes - exercice 1997 - compte 657 480 - fonction 21.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,